# RÈGLEMENTS DU CLUB DE TENNIS ILE DES SŒURS

Afin de mieux vous servir, nous espérons votre collaboration dans le respect des règlements suivants.

## RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

* 1. L’emploi de la carte de membre est régi par les conditions mentionnées aux règlements ci-dessous. Le membre s’engage à les respecter, à se conduire d’une façon respectable en tout temps et à ne rien dire ou faire qui pourrait entraver le bon fonctionnement ou nuire à la réputation du Club de tennis Île des Sœurs (Club). Il est entendu que le défaut d’agir en conformité avec tous et chacun des règlements mis en vigueur par le Club peut entraîner l’expulsion du membre.
  2. Le Club se réserve le droit de modifier, ajouter, éliminer tout règlement jugé nécessaire à l’amélioration et/ou au bon fonctionnement de ses opérations.
  3. Le Club se réserve le droit d’annuler l’abonnement du membre qui enfreint un règlement.
  4. L'abonnement est pour une période de douze (12) mois. Certaines exceptions s’appliquent. Dans les cas d’exceptions, toujours se référer à la période de validité inscrite au recto de l’abonnement.
  5. L’abonnement ne peut être remboursé, transféré ou interrompu durant sa période de validité y compris pour raison de déménagement.
  6. La carte de membre est obligatoire et fera l’objet d’une caution, selon le tarif en vigueur. En cas de perte, une nouvelle carte sera émise sur paiement d’une caution, selon le tarif en vigueur.
     1. A chacune de ses visites, le membre présentera sa carte devant le lecteur optique du Club.
     2. L’emploi de la carte de membre par une personne autre que le membre inscrit est susceptible d’entraîner l’annulation immédiate des droits et privilèges du titulaire de la carte.
  7. Le membre ou non-membre reconnaît que l’utilisation des services et biens offerts, est à ses propres risques. Le Club, ses représentants et ses employés sont libérés de toute responsabilité relative à toute réclamation du membre ou non-membre résultant de l’utilisation qu’il fait de l’un ou l’autre des services et biens offerts suite à l’adhésion au présent contrat.
  8. Le Club se réserve le droit de fermer les lieux temporairement pour fins d’entretien et/ou de réparation ou de modifier les heures d’ouverture selon les saisons et/ou les jours fériés.
     1. Le Club se réserve le droit de fermer ou de changer la vocation de l’une ou de ses installations à n’importe quel moment.
  9. Les suspensions d’abonnement ne seront considérées que pour des raisons médicales et engendreront une extension de l’abonnement pour compléter la période prévue au contrat. Toute demande doit être faite par écrit, au moment de l’événement (aucune demande rétroactive ne sera acceptée) accompagnée d’une preuve et présentée à la personne en charge du service aux membres. Les suspensions d’abonnement ne s’appliquent que pour les contrats de 12 mois. La durée de suspension doit être comprise entre 1 et 3 mois.

Pour une durée d’extension plus longue, veuillez communiquer avec le service aux membres. Aucune suspension ou extension ne sera accordée pour les mois de juin, juillet et août.

* 1. Tout changement de catégorie d’abonnement voulant être fait au contrat original vers le niveau inférieur n’est accepté qu’au renouvellement de celui-ci et est assujetti à la tarification en vigueur au moment du changement. Tout changement de catégorie d’abonnement voulant être fait au contrat original vers le niveau supérieur peut être effectué en tout temps à condition de signer une nouvelle entente pour une durée de douze (12) mois et en payant, comme il se doit, le tarif ajusté.
  2. Tous les frais associés aux abonnements, aux terrains, aux activités, aux annulations tardives doivent être payés avant de jouer.
     1. Un membre ayant un solde dû pourrait se voir refuser l’accès.
  3. Le civisme est de rigueur dans l’entièreté du Club. Toute personne ayant une conduite répréhensible (cri, blasphème, lancer sa raquette, etc.) peut se voir expulser du terrain ou du Club. Tout dommage matériel résultant d’un écart de conduite sera facturé à la personne responsable.
  4. Il est strictement interdit de fumer à l’intérieur du Club.
  5. Il est défendu d’apporter des verres (ou contenants en vitre) et de la nourriture sur les terrains de tennis, dans le Gym Espace-Forme et dans les vestiaires.
  6. Aucun animal n’est toléré dans l’enceinte du Club.
  7. Les téléphones cellulaires doivent être fermés sur les aires de jeu et d’entraînement.
  8. Toute plainte envers l’administration du Club ou les agissements d’un employé doit être communiquée à la direction par écrit. Il est absolument interdit à un membre d’abuser verbalement ou physiquement d’un employé.
  9. Catégorie d’âge
     1. Un junior est par définition tout membre âgé de 18 ans et moins.
     2. Un étudiant est par définition tout membre âgé entre 19 et 25 ans.
     3. Un « jeune professionnel » est par définition tout membre âgé de 26 à 35 ans.
     4. Un adulte est par définition tout membre âgé de 36 à 64 ans.
     5. Un senior est par définition tout membre âgé de 65 ans et plus.

SERVICE DE CASIERS, SERVIETTES ET SAUNA

* 1. Le membre doit obligatoirement libérer le casier à son départ sous peine de voir son cadenas sectionné à la fermeture du Club.
     1. Un membre peut louer un casier permanent annuel selon le tarif en vigueur.
     2. Tout enfant de 4 ans et plus est tenu de fréquenter

le vestiaire du sexe approprié.

* 1. Les serviettes demeurent la propriété du Club et doivent être remises dans les paniers prévus à cet effet.

VOLS/OBJETS TROUVÉS

* 1. Le Club se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de perte d’objets survenant à l’intérieur ou à l’extérieur du Club.
  2. Les objets trouvés sont consignés à la réception et peuvent être réclamés dans un délai de 3 mois. Passé ce délai, les objets non réclamés seront donnés à un organisme de bienfaisance.

ZONE D’ECHAUFFEMENT

4.1 Les exercices d’échauffement et d’étirements doivent être effectués dans le Gym Espace Forme.

TENUE VESTIMENTAIRE

* 1. Le port de chaussures à semelle non marquante est obligatoire.
  2. La tenue de sports de raquette est de rigueur. Manteaux et bottes doivent être laissés aux vestiaires ou aux endroits prévus à cet effet et non sur les terrains.
  3. Le port du chandail avec ou sans manches est de rigueur. Les types camisoles sont interdits.

INVITÉS

* 1. Un non-membre, invité par un membre, a droit à un maximum de 3 visites par année courante.
  2. Tout non-membre doit s’enregistrer à la réception; il doit présenter une pièce d’identité avec adresse et photo et/ou remplir le formulaire prévu à cet effet, et ce avant d’utiliser les installations et services du Club.
  3. Chaque non-membre, adulte et junior, doit payer des frais d’invité selon tarif en vigueur pour chaque visite, en plus des frais de terrain ou d’activité lorsque applicables.
  4. Le membre doit voir au bon respect des règlements de son invité et à son inscription à la réception.
  5. Deux non-membres ne peuvent que réserver la journée même seulement en s’acquittant des frais au moment de la réservation.

RÉSERVATIONS D’ACTIVITÉS

* 1. Un membre peut réserver jusqu’à 7 jours à l’avance.
  2. Certaines activités sont accessibles aux non- membres (selon tarif en vigueur). Se référer à la grille d’activités.
  3. L’horaire des activités pendant les semaines de relâche, les périodes fériées et la saison estivale, peut varier de celui de la saison régulière ou être réduit; le membre a donc la responsabilité de consulter l’horaire affiché.
  4. Le Club se réserve le droit de modifier l’assignation des instructeurs et l’horaire des cours d’une session à l’autre et/ou en tout temps.

ANNULATION

8.1. Toute annulation de location de terrain et d’activité doit être faite au moins 24h à l’avance afin d’éviter que les frais soient facturés en totalité.

FERMETURE DU CLUB

* 1. En saison, soit du 1er septembre au 31 mai, la dernière heure de jeu possible est de 22h à 23h, sauf le samedi et dimanche de 21h à 22 h.
  2. Toutes les lumières des terrains de tennis seront éteintes à 23h05. Les vestiaires seront fermés à 23h30, et devront donc être libérés par tout membre et non- membre. La fermeture des portes du Club est prévue pour 24h (minuit).
  3. Le Club est fermé les 25 décembre et 1er janvier.

STATIONNEMENT

* 1. Les places de stationnement sont strictement réservées à la clientèle.
  2. Il est interdit de se stationner dans les allées.
  3. Il est important de respecter la signalisation émise par la ville et par le Club; stationnements pour handicapés, zones d’incendie, zones de chute de neige, sens unique, etc.
  4. Le Club ne peut être tenu responsable des contraventions émises par la ville.

## RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES AU TENNIS

* 1. Les enfants ne peuvent être admis sur les terrains, à moins qu’ils ne jouent au tennis.
  2. À l’exception du matériel pédagogique approuvé par la direction, il est formellement interdit d’apporter quelque appareil que ce soit sur les surfaces de jeu.
  3. Un panier de balles est mis à la disposition des membres à la réception. Une pièce d’identité sera nécessaire pour la durée de l’emprunt.

PRIVILÈGES DE JEU

* 1. « Passeport » : privilège de jouer du lundi au jeudi de 6h30 à 9h et de 21h à 23h, vendredi de 6h à 9h et 17h à 23h, samedi et dimanche de 7h à 9h et 17h à 22h.
  2. « Bronze »: privilège de jouer en tout temps du vendredi au dimanche et du lundi au jeudi de 6h à 9h et 20h à 23h.
  3. « Argent » : privilège de jouer en tout temps à l’exception du lundi au jeudi de 17h à 20h.
  4. « OR » : Privilège de jouer en tout temps.

RÉSERVATIONS DE TERRAINS

* 1. Un membre peut réserver jusqu’à 7 jours à l’avance.
  2. L’assignation du numéro de terrain est déterminée par le Club.
  3. Lors de la réservation, le membre doit indiquer son nom. Tous les autres joueurs doivent être identifiés, nom et adresse, au plus tard avant d’aller sur le terrain.
  4. Le son de la cloche détermine l’exactitude de l’heure. Passé cette période, un temps de jeu est facturé.
  5. Il est interdit de changer de terrain sans en aviser la réception.

TARIFICATION

* 1. La tarification générale est en vigueur du 1er septembre au 31 mai.
  2. La tarification estivale est en vigueur du 1er juin au 31 août.
  3. Les frais de terrain applicables aux non-membres sont calculés sur la base du tarif « Club ».
  4. Pour chaque abonnement, trois (3) choix de forfait avantage est disponible.

JUNIORS

15.1. Le junior a une réduction de 50% sur son frais de terrain.

TERRAINS EN TERRE BATTUE

* 1. Chaussures :
     1. Les chaussures de tennis doivent avoir des semelles souples et plates. Des espadrilles avec semelles dures, striées ou des chaussures athlétiques sont interdites.
     2. Il est conseillé d’avoir une paire de chaussures réservée uniquement pour jouer sur les terrains en terre battue et une paire de chaussures pour jouer sur les terrains à surface dure.
     3. Les membres sont tenus d’essuyer la poussière sur leurs chaussures avec l’aide des brosses avant de franchir le corridor qui mène à la réception du Club.
  2. L’entretien élémentaire est assuré par les utilisateurs après le temps de jeu. Il est recommandé de passer la brosse sur les terrains et de balayer les lignes.

TEMPS PERMANENT

Veuillez vous référer au contrat « Temps permanent ».

ACADÉMIE

Veuillez vous référer au contrat « Académie ».

## RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES AU GYM ESPACE FORME

* 1. Toute personne qui s’initie au conditionnement physique doit consulter un entraîneur afin que celui-ci lui explique son mode de fonctionnement et procède aux ajustements qui s’imposent.
  2. Les effets personnels ainsi que toutes formes de sac doivent demeurer au vestiaire, à l’exception de votre lecteur de musique portatif, des serviettes et bouteilles d’eau.
  3. En saison hivernale, vous devrez mettre vos chaussures de sport avant d’entrer dans le Gym.
  4. Vous vous devez d’être attentif aux gens qui vous entourent lorsque vous circulez autour de l’équipement afin d’éviter d’éventuels accidents.
  5. Aucun entraîneur personnel n’est autorisé à travailler dans la salle d’entraînement à l’exception du personnel du Club.
  6. La serviette est obligatoire dans la salle de Gym. Tout membre doit essuyer ses traces de sueur sur les appareils qu’il utilise à l’aide du pulvérisateur à leur disposition.
  7. Un entraîneur est disponible sur place à partir de 6h en semaine et 7h en fin de semaine jusqu’à la fermeture.

ENFANTS ET ADOLESCENTS

* 1. Les jeunes de 13 ans et moins ne sont pas admis sur les plateaux de conditionnement physique à moins d’être sous la supervision d’un entraîneur de Club.
  2. Les adolescents de 14 et 15 ans seront autorisés à accéder aux aires du Gym et ses équipements seulement après avoir eu un minimum de 2 sessions d’entraînement privé (programme personnalisé) avec un entraîneur du Club, à leurs 2 première visites.

APPAREILS CARDIO-VASCULAIRES

* 1. Le temps maximum d’utilisation consécutive permis sur un appareil cardio-vasculaire est de 30 minutes.
     1. Advenant le cas où l’appareil utilisé n’ait pas été réservé par un autre membre, l’utilisateur pourra poursuivre sa séance d’entraînement.
     2. En cas d’abus, l’entraîneur ou un employé peut demander à un membre de céder sa place à un autre.
  2. Un membre qui exécute plusieurs séries sur un même appareil doit laisser sa place entre les séries.
  3. Les ballons d’exercice, poids libres et équipements doivent rester à l’intérieur des aires qui leurs sont désignées et être rangés après utilisation aux endroits prévus à cette fin.
  4. Il est strictement interdit de laisser tomber volontairement les charges au sol ou sur les supports prévus à cette fin.
  5. Vous devez libérer les tapis d’exercice/étirement après utilisation.
  6. Il est interdit de photographier ou filmer toute personne du Gym Espace Forme sans son autorisation.



# RULES OF NUN’S ISLAND TENNIS CLUB

The following rules and regulations are set to ensure the excellence of our service. Your cooperation in respecting the rules is greatly appreciated.

## GENERAL RULES

* 1. The membership card is to be used according to the conditions set out in the rules as stated in this document. The member agrees to abide by these rules, to conduct him/herself accordingly at all times and not to engage in any verbal abuse or behavior that might interfere with the efficient operation or damage the reputation of Nuns’ Island Tennis Club. Failure to comply with any and all regulations as set out by Nuns’ Island Tennis Club may result in the member’s immediate expulsion.
  2. Nuns’ Island Tennis Club reserves the right to modify, add or eliminate any rule(s) deemed necessary for the improvement and/or the efficiency of its operation.
  3. Nuns’ Island Tennis Club reserves the right to cancel a membership in the event of any rule violation.
  4. Membership is for a period of 12 months. Certain exceptions may apply. In which case, please refer to the validity period on the back side of the contract.
  5. Without any exceptions, including change of address, membership is non refundable, non transferable and cannot be interrupted for the duration of the contract.
  6. The membership card is mandatory and a deposit is required, as per the current rate. In case of a loss, a new membership card will be issued upon payment of a new deposit based on the current rate.
     1. Anytime a member uses the Club facilities, he or she must scan his/her card at the electronic card reader located at the front desk.
     2. Use of a membership card by someone other than the cardholder will lead to immediate cancellation of all rights and privileges of the cardholder.
  7. The member acknowledges that the use of facilities and services is at his/her own risk and releases Nuns’ Island Tennis Club, its employees and any other person from any responsibility related to any claim regarding his/her commitment to the contract.
  8. The Club reserves the right to close the premises temporarily for maintenance or repairs and to adjust hours of operation based on seasons and/or holidays.
     1. The Club reserves the rights to close or change any of the Club spaces at any time.
  9. Suspension of a membership may be considered for medical reasons only and an extension of the membership may be granted to complete the period of the contract in effect. Any request must be made in writing, be accompanied by a supporting document and presented to the «Director of Membership Services at the time of the injury (no retroactive requests will be considered). Suspensions cannot exceed twelve (12) months. No suspension or extension will be granted for the months of June, July or August.
  10. No downgrade in membership will be accepted until the end date of the current contract. Any upgrade of membership may be applied at any time with the knowing that a new contract will be signed for a period of twelve (12) months at the rates in effect at the time.
  11. All costs associated with membership, courts, activities and late cancellation must be paid before playing.
      1. The club reserves the right to refuse entry to a member with an outstanding balance on account.
  12. Respectful behavior is expected at the club at all time. The Club maintains the right to evict anyone who engages in inappropriate behavior (verbal abuse, racquet abuse, etc.) Any resulting damage to the property will be billed to the member.
  13. Smoking is strictly prohibited inside the Nuns’ Island Tennis Club.
  14. No food or glass containers are permitted on the tennis courts, in the Gym or in the locker rooms.
  15. No animals are allowed inside the Club.
  16. All cellphones must be turned off while on the courts.
  17. All complaints regarding Club management and/or employees must be submitted in writing to the director. No physical or verbal abuse by a member towards an employee will be tolerated.
  18. Age Category
      1. By definition, a junior is an individual aged 18 years old and under.
      2. By definition, a student is an individual aged between 19 and 25 years old.
      3. By definition, a young professional is an individual aged between 26 and 35 years old.
      4. By definition, an adult is an individual aged between 36 and 64 years old.
      5. By definition, a senior is an individual aged 65 years old and over.

LOCKERS, TOWELS AND SAUNA

* 1. Members must empty their locker when leaving the premises. The Club reserves the right to cut all remaining locks at closing time.
     1. A member has the right to rent a permanent annual locker (current rate) for a seasonal period (September 1st to May 31st and/or June 1st to August 31st).
     2. All boys and girls aged 4 and over must use the appropriate locker rooms.

2.2 Towels are the property of the Club and must be returned to the baskets provided.

LOST AND FOUND

* 1. Nuns’ Island Tennis Club waives all responsibility for theft or loss of personal belongings inside or outside the premises.
  2. All recovered articles are held at the reception and may be claimed within a 3-month period. After this time, items will be donated to a charitable organization.

WARM-UP AREA

4.1. Warm-up and stretching exercises must be done in the Gym Espace Forme.

DRESS CODE

* 1. Shoes with non-marking soles are mandatory on the courts.
  2. The dress code for racquet sports will be enforced. Coats and boots must be left in the locker rooms and are not to be brought on the courts.
  3. A tennis shirt (with or without sleeves) is mandatory. Spaghetti stripe tops type are prohibited.

GUESTS AND NON-MEMBERS

* 1. A non-member is allowed a maximum of three (3) visits per season from September to May.
  2. Every non-member must register at the Reception and provide a photo-bearing piece of identity and address and/or complete a guest form to gain access to the facility and services of the Club.
  3. Every non-member, adult or junior must pay a

« guest fee » (at current rate) per visit in addition to the court rental or activity fee.

* 1. The member is liable for the respect of all rules and regulations by his/her guest/s and must ensure that he/she registers upon arrival at the front desk.
  2. Non-members are allowed to make a court reservation the same day only and pay the court and guest fees at the time of the reservation.

RESERVATIONS FOR ACTIVITIES

* 1. A member may reserve up to 7 days in advance.
  2. All activities are available to non-members for a maximum of 3 visits with the add of a guest fee per non-member players.
  3. Scheduled activities during school- break weeks, Holiday Season or summer may vary or be reduced. Members are required to consult the posted schedule.
  4. Nuns’ Island Tennis Club reserves the right to change instructors and schedules from one session of lessons to another at any time.

CANCELLATION POLICY

8.1. Nun’s Island Tennis Club has a 24-hour cancellation policy for all activities offered.

CLUB CLOSING

* 1. During the season of September 1st to May 31st, the last reservation is from 10:00 p.m. to 11:00 p.m., except for Saturday and Sunday, from 9:00 p.m. to 10:00 p.m.
  2. All court lights will be turned off at 11:05 p.m. Locker rooms will be closed at 11:30 p.m. and must be vacated by members and/or non-members. Official closing time for the Club is midnight and doors will be locked at that time.
  3. The club is closed on December 25th and January 1st.

PARKING

* 1. Parking spaces are strictly reserved for our patrons.
  2. No parking is permitted in the driveways.
  3. We ask that all parking restrictions issued by the city and the club be respected at all time. This includes: handicapped parking spaces, fire and snow removal zones, one-way direction, etc…
  4. Nuns’ Island Tennis Club waives all liability for violations ticketed by the City.

## SPECIFIC TENNIS RULES

* 1. Non-playing children are not allowed on the courts.
  2. Except for teaching material approved by Management, bringing any equipment on the courts is strictly prohibited.
  3. Baskets of balls are available at the front desk for the members. A piece of identification will be kept at the front desk until the basket is returned.

PLAYING PRIVILEGES

* 1. «Gold»: Members may play at all times upon reservation.
  2. «Silver»: Members may play at all times with the exception of Monday thru Thursday from 5:00 p.m. to 8:00 p.m.
  3. «Bronze»: A member may play from Friday (12) noon thru Sunday at 10 p.m. and from Monday thru Thursday from 8:00 p.m.

COURT RESERVATIONS

* 1. A member may reserve up to 7 days in advance.
  2. The Club will assign a court number.
  3. Upon reservation, the member must give his name. All other players must be registered with their names and addresses before proceeding to the court area.
  4. The sound of the bell determines the end of the reserved time.
  5. It is prohibited to change courts without first advising the Front Desk.

FEES

* 1. Standard fees are in effect from September 1st to May 31st.
  2. Non-standard fees are in effect from June 1st to August 31st.
  3. Court fees for non-members are at the “Club” package rate.
  4. Each membership has a frequent or occasional play option.

JUNIORS

15.1. Juniors will pay 50% of court fees except Monday thru Thursday between 5:00 p.m. and 9:00 p.m. as well as Saturday between 9:00 a.m. and 2:30 p.m.

CLAY COURTS

* 1. Footwear :
     1. Tennis shoes must have flexible and flat soles. Running shoes with hard and/or grooved soles as well as athletic shoes are prohibited.
     2. Keeping one pair of shoes for exclusive use on clay courts and another for hard courts is strongly advised.
     3. Members are required to dust off their shoes with the available brushes before proceeding to the hallway leading to the reception area.
  2. Basic maintenance is required from all users after play. Please use the available brushes and sweep the court as well as the lines.

PERMANENT TIME

Please refer to the «Permanent Time» Contract.

ACADEMY

Please refer to the «Académie» Contract.

## SPECIFIC Espace Forme GYM RULES

* 1. 17.1. Anyone who begins fitness training must first meet with a trainer who will explain how to use the equipment and make adjustments if necessary.
  2. 17.2. All personal belongings, including bags, purses, etc., must be left in the locker room or jacket hangers, except for IPods, towels, plastic bottles, etc.
  3. 17.3. In order to avoid any incidents, we request that you remain attentive when walking around people using workout equipment.
  4. 17.4. No outside personal trainer is allowed to work in the gym except for our Club trainers.
  5. 17.5. Towels are mandatory in the gym. All members must wipe traces of sweat left on the equipment by using the spray provided for this purpose.
  6. 17.6. A trainer is available at the gym from 6:30 a.m. weekdays and 7:00 a.m. weekends until closing time.

CHILDREN AND TEENAGERS

* 1. 18.1. Children under the age of 13 are not allowed in the gym without supervision of a trainer from the Club.
  2. 18.2. Teenagers between the ages of 14 and 15 will be granted access to the gym and workout equipment only once they complete a minimum of two (2) private training sessions with a trainer from the Club during their first two (2) visits.

CARDIOVASCULAR EQUIPMENT

* 1. 19.1. During peak times, the maximum time allowed on a cardiovascular equipment is thirty (30) minutes.
  2. 19.1.1. In the event that the equipment used has not been reserved by another member, the user may continue his/her workout.
  3. 19.1.2. In the event of a member overusing a machine, a trainer or Club staff member may request that this member give up his place.
  4. 19.2. A member who performs several series on the same equipment should give up his spot in between sets.
  5. 19.3. Med balls, free weights and all other equipment must be left at their assigned areas and put away after being used.
  6. 19.4. It is strictly prohibited to willingly drop weights on the floor or on the racks provided for this purpose.
  7. 19.5. The exercise/stretching mats must be wiped and put away after being used.

